



Réf. Farde e-Assemblées : 2349874

N° OJ : 77

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020

Objet : Contrat de Quartier Durable Les Marolles - Opération 5.03 - "Appel à projets n° 2 pour la valorisation des espaces publics de proximité".- Octroi des subsides.- Dossier de référence n° 0604/18/V5/011.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 5.03 – « Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité », à mener par la Cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles (CQD Les Marolles), adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération sera menée, en priorité, sur les espaces publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic du CQD Les Marolles, à savoir :

- les abords des ensembles de logements sociaux,
- les intérieurs d'îlots,
- les espaces délaissés et peu animés ;

Considérant que cette opération servira à soutenir des initiatives locales de petite échelle dans le périmètre du CQD Les Marolles, répondant aux objectifs suivants :

- créer des moments de rencontre et de convivialité dans le quartier pour tous les publics,
- favoriser de nouvelles formes d'appropriation et d'usage des espaces publics au profit des habitants,
- augmenter la participation et l'expression citoyenne, et par ce biais, les qualités d'usage des espaces publics,
- renforcer le sentiment d'appartenance au quartier et le respect des espaces publics ;

Vu sa décision du 2 mars 2020 adoptant le règlement de participation du deuxième « Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité » ;

Considérant que le 17 juin 2020, un jury s'est réuni pour évaluer les dossiers de candidature sur base des critères repris au règlement de participation, et a sélectionné l'asbl BRAVVO ainsi que l'asbl Centre d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale des Jeunes en difficulté, en abrégé CARS en tant que lauréats de cet appel à projets, pour un montant total de 100.000,00 EUR accordé par la Ville de Bruxelles, réparti de la façon suivante :

- BRAVVO : 84.000,00 EUR,
- Centre d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale des Jeunes en difficulté, en abrégé CARS : 16.000,00 EUR ;

Considérant que pour pouvoir assurer leur mission en 2020, les lauréats de l'appel à projets vont recevoir les sommes suivantes :

- BRAVVO : 15.000 EUR,
- Centre d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale des Jeunes en difficulté, en abrégé CARS : 13.000 EUR ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :



Article 1

Le principe d'octroyer et engager, pour l'opération 5.03 - « Appel à projets n° 2 pour la valorisation des espaces publics de proximité », à mener dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, les sommes suivantes en dépense au budget ordinaire de 2020 :

- BRAVVO : 15.000,00 EUR - Article 93022/33202 : E.D. 20/029296 ;
 - Centre d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale des Jeunes en difficulté, en abrégé CARS: 13.000,00 EUR - Article 93022/33202 : E.D. 20/029299,
- est adopté.

Article 2

Les dépenses dont question à l'article 1, seront financées par la trésorerie.

Annexes :

[PV du jury FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)